



TESTAMENT



Le testament est un écrit par lequel une personne exprime ses dernières volontés, par exemple la transmission après son décès de ses biens (appelés legs) à un ou plusieurs bénéficiaires (appelés légataires), ou la désignation d'un tuteur.

Le testament peut être fait seul (testament olographe) ou à l'aide d'un notaire (testament authentique).

I. CAPACITE

Pour faire un testament, vous devez :

- Être sain d'esprit, c'est-à-dire posséder des capacités mentales permettant un discernement et une volonté suffisamment éclairée
- Être majeur ou mineur de plus de 16 ans (entre 16 et 18 ans, vous pouvez léguer uniquement la moitié de vos biens sauf si vous êtes mineur émancipé)
- Et avoir la capacité juridique de disposer de vos biens.

Si vous êtes majeur sous tutelle, vous pouvez faire un testament uniquement sur autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il est constitué.

Si vous êtes majeur sous habilitation familiale, sous sauvegarde de justice ou sous curatelle, vous pouvez faire seul votre testament.

II. BIENS TRANSMIS

Les biens que vous transmettez dans un testament s'appellent des legs. Le testament ne doit porter que sur les biens vous appartenant personnellement, il peut s'agir de biens :

- * immobiliers (maisons, appartements, terrains, etc.),
- * ou mobiliers (meubles, véhicules, tableaux, etc.)

Vous devez respecter les règles de transmission imposées par la loi. Ainsi, les héritiers réservataires ne peuvent pas être exclus de votre succession.

Ainsi, en présence d'héritiers réservataires, vous pouvez uniquement disposer de la part qui dépasse la réserve héréditaire. On appelle cette part la quotité disponible.

III. REVOCATION

Vous pouvez à tout moment changer d'avis et remettre en cause votre testament, en tout ou partie. Pour cela, vous pouvez soit :

- Détruire le testament olographe (en le déchirant par exemple) et en rédiger un nouveau
- Faire un codicille modifiant ou précisant l'ancien testament
- Faire un nouveau testament révoquant le précédent